

venue de Lyon, qui est par excellence la ville des œuvres, œuvres laïques ou œuvres religieuses.

Le cardinal Maunin, archevêque de Lyon, a décidé que son diocèse prendrait à sa charge les frais de reconstruction des églises de Lille et de Cambrai. Il en a avisé le clergé et les fidèles en leur demandant leur assistance pour mener à bien cette grande œuvre à la fois religieuse et patriotique.

L'exemple est beau. On doit souhaiter qu'il soit suivi : il y a tant d'églises à reconstruire dans les diocèses de Reims, d'Arras, de Verdun, d'Amiens, de Nancy, de Beauvais !

LA DÉLIVRANCE de nos Villes

Une lettre de Mgr Charost, évêque de Lille

Mgr. Charost, évêque de Lille, adresse à ses fidèles une lettre à propos de la délivrance de nos villes ; en voici les principaux passages :

Enfin, dit-il, la ligne de feu qui nous isolait de la France, sans empêcher que la Patrie fut plus près que jamais dans notre cœur, est tombée ! Enfin, le joug si dur de l'étranger, dont le poids s'aggravait sans cesse et brisé ! L'air n'est plus déchiré par des obus, semeurs d'angoisses et de mort sur une population sans défense.

La vieille capitale des Flandres, décorée des cicatrices de ses huit derniers siècles, n'en vit jamais finir un par une issue aussi rapide, aussi glorieuse et aussi heureuse que la nôtre.

Aujourd'hui, la délivrance de Lille marque le point culminant et décisif d'une offensive qui fut un trimestre interrompu de victoires ! Aujourd'hui, la France, après quatre ans d'invasion, atteint de nouveau sa frontière.

Elle arrache au gant de fer de l'ennemi le gage sur lequel il comptait pour avoir sa paix allemande, après l'avoir exploité pour prolonger sa guerre. Et ce coup fait chanceler un impérialisme qui était une menace toujours suspendue sur la dignité et sur la liberté des peuples !

Notre armée, il y a trois mois, jour pour jour, ouvrit devant Reims, terre prédestinée du baptême et des résurrections de la nation française, la première, la profonde brèche dans le mur ennemi fait de millions d'hommes et que maintenant elle disloque.

Que notre alliée anglaise lui soit unie dans notre gratitude, comme elle l'est dans la gloire. Sa tenacité d'acier a rompu la ligne d'Hindenburg, cuirasse longuement forgée sous laquelle essayait de s'apaiser le cœur battant de l'Allemagne. Déjà unis à elle par la fraternité industrielle, nous le serons deux fois maintenant, par la fraternité des armes, comme nous le serons deux fois à la Belgique qui entre, par son héroïsme, dans le concert des grandes nations.

Notre juste gratitude va au Gouvernement de notre pays. Il a été, dans cette crise suprême où se jouait l'avenir et le destin de la France, la force de cohésion et de persévérance qui a maintenu le Parlement et la Nation dans l'unité et la confiance, ces vrais fourriers de la victoire.

Monseigneur termine en disant : « Gloire et grâce soient rendues à Dieu, qui fut notre premier Allié ; au Cœur de Jésus, répondant à la Consécration de notre diocèse par la libération qui l'a soudain suivie ; à la douce et puissante patronne de Lille, Notre-Dame de la Treille ! Prions-la encore d'achever le triomphe de la France ! »

La réparation des dommages dans les Régions envahies

Quand la Chambre entoura de tant de restrictions le droit des sinistrés réglé par elle dans le projet de loi sur la réparation des dommages, elle crut possible d'imposer, notamment, aux malheureuses victimes de l'invasion une réinstallation sur place, sous peine d'un traitement de défaveur. Elle subordonna l'octroi de l'indemnité à un « emploi en identique ou en similaire, dans la commune du dommage ou les communes limitrophes », sauf exception à faire admettre par le tribunal des dommages de guerre institué par le titre III du projet de loi.

La Chambre vient d'avoir son attention appelée sur ce fait par le comité de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France.

Dans une séance tenue le 24 octobre, ce comité a émis un vœu où se trouvent ces considérations.

Considérant que le texte voté par la Chambre au début de 1917, alors que l'on ne pouvait supposer un désastre aussi étendu, ne répond plus aux conditions actuelles des régions envahies, dont certaines parties sont ramenées à l'état chaotique, ni aux nécessités de leur reconstitution ;

Considérant, en effet, que les dévastations sont si étendues que le rempli sur place, dans la commune ou les communes limitrophes, se heurterait à des difficultés matérielles telles que la loi de réparation, au lieu de rendre à la vie économique et sociale les régions envahies, les condamnerait à la stagnation et à l'impuissance dans la désorganisation et dans les ruines ;

Le comité a voulu se rallier autant que possible aux vues premières de la Chambre, en acceptant à titre de transaction les limites tracées par le Sénat. La Haute Assemblée a dit, au sujet des immeubles, pour le rempli :

Le rempli à lieu en immeubles ayant la même destination que les immeubles détruits, ou une destination industrielle, commerciale ou agricole, dans la commune du dommage ou dans un rayon de cinquante kilomètres.

Il est une autre partie de la délibération du comité qui nous semble d'ailleurs de nature à éclairer la Chambre sur son véritable devoir envers les sinistrés. La voici :

Les industries textiles. Rendant une fois de plus hommage au patriotisme et à l'énergie des populations des régions envahies ;

Expriment au gouvernement toute leur confiance dans ses négociations avec les alliés en vue d'assurer le recouvrement des indemnités encourues du fait des dévastations systématiques commises par l'armée ennemie au moyen de gages sur le territoire, les villes, les exploitations de l'empire allemand et des Etats confédérés ;

Constant que ces dévastations n'ont d'autre résultat que de fortifier davantage chez les Français la volonté d'imposer à l'ennemi la réparation pécuniaire et intégrale de ses rapines et de ses crimes.

L'ennemi doit payer. Les sinistrés ont droit à une réparation intégrale. Voilà le principe fondamental, le seul sur lequel on puisse édifier une loi juste. Hors de cette vérité, il ne sera pas de salut, ni pour les sinistrés, qui ne pourraient pas reprendre leur travail,

ni pour la France que la guerre laisserait accablée d'impôts.

Pour les Enfants Lillois enlevés par les Allemands

EMOUVANTE ENTREVEUE A LA PRÉSIDENTE

Paris, 1^{er} novembre. — Le Président de la République a reçu M. G. Lyon, recteur de l'Université de Lille, et M. E. Doumer, professeur à cette Université, qui étaient chargés de lui communiquer une pétition que les mères lilloises avaient adressée au recteur.

Le Comité d'initiative, que présidait M. Doumer, a recueilli 4.068 noms d'enfants enlevés et retenus par les Allemands, parmi lesquels 13 n'ont que 14 ans, 1.109 n'ont que 15 ans, 1.447 n'ont que 16 ans, 1.499 n'ont que 17 ans.

Cette enquête n'a porté que sur les enfants de Lille. M. le Président de la République, très ému par les faits nombreux et douloureux qui lui ont été exposés dans cette audieuse, a promis de rechercher, avec les membres du Gouvernement et dans le plus bref délai, les moyens les plus efficaces pour donner satisfaction non seulement aux mères lilloises, mais aussi à toutes les mères dont les enfants ont été brutalement enlevés par les autorités allemandes.

Nos Braves

A ROUBAIX

— M. Edgard Lecomte, parti le 9 octobre 1914, engagé volontaire au 1^{er} d'infanterie, le 20 novembre 1914. Caporal le 20 janvier 1915, aspirant au 1^{er} d'infanterie, le 15 avril 1915, au front le 10 mai.

Il est nommé sous-lieutenant au 1^{er} d'infanterie et obtient sa première citation à l'ordre du régiment, datée du 19 mars 1916, devant Verdun :

« A fait preuve du plus grand courage et de mépris du danger en tête de sa section, qu'il a conduite bravement à l'assaut. Superbe attitude. »

Sa deuxième, à l'ordre de la brigade, date du 18 mai 1916, au Chemin des Dames :

« Officier audacieux et énergique ; a fait, dans les tranchées diverses, une reconnaissance, ramenant des prisonniers, du matériel et des renseignements précieux. »

Sa troisième, à l'ordre de la 1^{re} division, date du 15 septembre 1916, à la Somme :

« Blessé grièvement en tête de sa section, alors qu'il cherchait, par tous les moyens, à gagner du terrain. Officier d'une grande bravoure. »

Il est nommé lieutenant le 19 mars 1918, et sa quatrième citation, à l'ordre de la 1^{re} division, date du 26 juin 1918, devant Villers-Cotterets :

« Relevant une unité très éprouvée par les combats précédents, s'est employé activement à créer une position solidement organisée ; est resté constamment près de la ligne de feu avec sa compagnie, dont il avait pris le commandement la veille ; a repoussé deux attaques sans perdre de terrain, et a été l'objet de félicitations du chef de bataillon avec lequel il assurait la liaison. »

Sa cinquième citation, à l'ordre du 1^{er} d'infanterie, date du 15 juillet 1918, devant Corcy :

« Officier mitrailleur d'une cranerie et d'un dévouement remarquables. Pendant les opérations, du 8 au 12 juillet, s'est dépensé sans compter ; prenant souvent le commandement d'une pièce, remplaçant les servants, portant lui-même le matériel, faisant ainsi l'admiration de tous ses hommes. »

Sa sixième citation, à l'ordre de la 1^{re} division, date du 4 août 1918, devant Plessier-Huleux :

« Officier mitrailleur très brave, toujours sur la brèche. Blessé au moment où, dans un admirable élan et malgré les tirs croisés de mitrailleuses et les barages d'artillerie de l'adversaire, il enlevait sa compagnie à l'assaut. »

Les régiments successifs auxquels cet officier a appartenu — tous régiments du recrutement du Nord — ont la fourragère, aux couleurs de la croix de guerre ou de la médaille militaire.

M. Edgard Lecomte est le fils de M. Louis Lecomte, préposé en chef de l'Octroi de Roubaix.

— M. Paul Delzenne, demeurant à Roubaix, rue de Mouvaux, 60, faisant partie de la classe 1913, au début de la guerre, nommé maréchal-des-logis en mars 1915, au 1^{er} régiment de dragons, passe dans l'aviation comme pilote en janvier 1916, et nommé adjudant en mars 1918. Il a obtenu deux citations :

La première date du 13 mars 1918, au corps d'armée : « Pilote d'une grande habileté, d'une énergie et d'une bravoure à tout éloges. Désigné le 23 février 1918, pour une mission de liaison d'infanterie, a pris son vol dans des conditions atmosphériques particulièrement périlleuses pour remplir cette mission, accepté bravement, et deux fois, la lutte avec cinq avions ennemis, et n'a dû de ramener son appareil dans nos lignes, qu'à son exceptionnelle adresse et au sang-froid de son observateur. »

La deuxième date du 24 mai 1918 : « Pilote audacieux et plein de sang-froid ; n'a pas hésité de descendre jusqu'à 100 mètres des lignes ennemies, et, malgré les coups de fusils et de mitrailleuses allemandes, et à les survoler aussi longtemps qu'il a été nécessaire, pour permettre à son observateur de faire le jalonnement complet d'une situation très délicate. »

M. Paul Delzenne est titulaire de la croix de guerre avec deux étoiles.

— M. Jean Bracke, demeurant 150, rue Jacquard, à Roubaix, faisait partie de la classe 1913 au début de campagne, a obtenu une citation au régiment, à la bataille de la Marne. Nommé maréchal-des-logis en juin 1915, il obtint deux nouvelles citations, l'une à la brigade, le 20 juillet 1918 ; l'autre, à l'armée, pour sa conduite, les 20 et 22 octobre 1918, à la suite desquelles il a été porté au grade de sous-lieutenant d'artillerie d'assaut, le 9 octobre 1918, pour faite de guerre. Il porte la croix de guerre avec une palme et deux étoiles.

C'est le fils de M. François Bracke, contremaître depuis 23 ans, chez M. Lepoutre-Six.

— Nous apprenons que M. Léon Lemaire, fils de M. Alphonse Lemaire-Lefebvre, demeurant, 145, rue du Coq-Français, à Roubaix, est actuellement sous-lieutenant aviateur, décoré de la Légion d'honneur et de la croix de guerre et a obtenu sept citations. Il a

officiellement abattu six avions allemands et officieusement une quinzaine.

— M. Louis Delannoy, parti comme caporal lors de la mobilisation, le 4 août 1914, comme réserviste actif dans un régiment d'infanterie, fit la campagne des Flandres, puis celle de la Marne, en novembre de la même année ; il fut terrassé par la fièvre typhoïde, et, pendant plus d'un mois, entre la vie et la mort, admis à l'ambulance d'Épernay. Complètement guéri, il fut incorporé dans un autre régiment et nommé sous-officier. Le 21 février, à l'attaque de Verdun, il fut blessé au bras droit par une balle, qui le tint, un mois environ, au repos. Guéri de cette première blessure, le sous-officier reprit sa place dans les rangs, et, le 30 septembre 1916, des éclats d'obus le terrassèrent lui causant vingt-deux blessures, dont la plus grave amena l'amputation de la jambe droite et du gros orteil gauche ; il eut également le bras droit, à hauteur de l'épaule, ouvert. M. Louis Delannoy est décoré de la médaille militaire, de la croix de guerre, avec trois citations, avec une palme et deux étoiles sur le ruban. Avant son départ pour la guerre, il était le principal employé de M. Alfred Reboux, directeur d'assurances, dont les bureaux sont rue Nain, et il est le petit-fils de M. Louis Delannoy, lieutenant retraité de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

— M. Léonard Vandewyckel, de Roubaix, du 1^{er} d'artillerie lourde, cité à l'ordre du corps d'armée. « A toujours donné à ses camarades le plus bel exemple de courage et d'énergie, depuis le début des hostilités. Blessé par bombes d'avions, au retour d'un ravitaillement en munitions ; n'a pas hésité, malgré le danger et ses blessures, à panser ses camarades ; n'a pas voulu se laisser évacuer sur place, a rejoint avec la corvée le bivouac des échelons, où le médecin-major a jugé son évacuation absolument nécessaire. »

— M. Henri Huygns, habitant 91, rue de Soubise, parti le 9 octobre 1914, à vingt ans, au 1^{er} d'infanterie de ligne, puis au 1^{er} d'infanterie, a obtenu une citation à l'ordre du jour, la croix de guerre et une décoration pour blessures.

Voici le texte de cette citation du 20 septembre 1916 :

« A par son audace, son énergie et sa bravoure donné le meilleur exemple, et contribué à la capture de vingt-et-un prisonniers allemands dont un officier, au cours d'une opération ayant pour but d'occuper une position en avant de nos lignes. »

A TOURCOING

— Nous apprenons que M. Roger-Brassart, gendre de M. Jules Brassart, l'honorable adjoint au maire de Tourcoing, est titulaire de la croix de guerre, avec trois citations.

— M. Charles Thuillier, 25 ans, appartenant à un régiment d'artillerie, puis artillerie de tranchée, a été blessé, le 9 octobre 1916, devant Verdun, à la jambe droite, par un éclat de torpille, et cité à l'ordre du jour de l'armée, avec obtention de la croix de guerre.

Voici le texte de cette citation : « Le général de la 1^{re} d'artillerie porte à l'ordre du jour de la 1^{re} armée, le maître-pointeur Charles Thuillier Excellent maître-pointeur d'un courage à toute épreuve. Le 9 octobre 1916, faisant fonctions de chef de pièce, a contrarié le tir ennemi sous un violent combat jusqu'au moment où il a été grièvement blessé. »

M. Charles Thuillier habite 217, rue Winoc-Chocquel, à Tourcoing ; il appartient à une honorable famille d'ouvriers ayant élevé huit enfants.

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR ROUBAIX

— Nous apprenons la mort de M. Emile Dusart, fils de M. Emile Dusart, entrepreneur, ancien conseiller municipal. Parti le 9 octobre 1914, il fut incorporé, en avril 1915, au 1^{er} d'infanterie ; entré à Saint-Cyr, il en sortit comme aspirant-officier au 1^{er} d'infanterie. Blessé le 3 janvier 1918, par un éclat d'obus, au moment où il sortait de son abri, pour se mettre à la tête de sa section, il tomba sans vouloir se laisser ramasser, tant qu'il y eut du danger. Il fut décoré de la Légion d'honneur par le général Héby d'Oisès. Transporté à l'hôpital de Sainte-Menehould, il succomba, le 7 janvier, à l'âge de 21 ans. M. Emile Dusart était sous-lieutenant et décoré de la croix de guerre avec palme. Il habitait rue de Lille, 155, à Roubaix.

— Nous apprenons la mort de M. Alfred Hermain, soldat d'artillerie lourde, tué, le 16 octobre 1918, devant la Somme, à l'âge de 29 ans. Il avait obtenu une citation et la croix de guerre. M. Alfred Hermain habitait 173, rue de Beaumont, à Roubaix.

— L'« Echo de Paris » vient d'annoncer la mort du sous-lieutenant Jacques Lefebvre, de la Compagnie de Jésus, croix de guerre, décédé dans une ambulance de l'Oise, des suites d'une maladie contractée en service commandé. Il était le fils de Madame Edmond Lefebvre-Grimonprez et le frère du sergent Paul Lefebvre-Desurmont, tué en Belgique, le 23 août 1919.

Les Manifestations Patriotiques de la Toussaint A WATTRELOS

La manifestation patriotique au cimetière en l'honneur des soldats morts pour la Patrie, a eu lieu vendredi à midi. Le cortège s'était formé sur la Grand'Place et était composé de la Société de Musique formée de divers éléments des sociétés musicales de Wattrelos ; de M. Briffaut, maire, entouré de ses adjoints, MM. Lecomte, Dobigies, et du Conseil municipal ; de la Société des Anciens Combattants des Colonies, des Soldats en permission, et d'une grande partie de la population.

Sur le parcours la Musique a exécuté une brillante marche.

Au cimetière une magnifique couronne, avec cette inscription : « La Ville de Wattrelos aux Victimes de la Guerre » a été déposée devant le monument, et M. Lecomte, adjoint, a prononcé un discours, au nom de la Municipalité et de Wattrelos pour saluer les glorieuses victimes tombées au champ d'honneur, en héros obscurs, après avoir donné leur sang en holocauste à l'autel de la Patrie.

La délivrance est enfin venue, a-t-il dit en terminant, mais la lutte continue, jusqu'à l'écrasement final de l'ennemi.

Après une nouvelle exécution musicale, la foule s'est retirée vivement impressionnée.

A la Mairie devant le Perron où se tenait la municipalité, la musique exécute l'Hymne national Anglais, la « Brabançonne » et la « Marseillaise ».

A LYS

Une Manifestation Patriotique au cimetière en l'honneur des soldats tombés au Service de la France, a eu lieu vendredi à onze heures, sous les auspices de la Municipalité, avec le concours des roulements des Sociétés constituées et des soldats permissionnaires.